

## L'ASPECT LEXICAL EN TANT QUE LA CATÉGORIE GRAMMATICALE DANS LA LANGUE FRANÇAISE

*A.V. Skrypnyk, PhD. (Kyiv)*

**Скрипник А.В. Лексичний аспект дієслова як граматична категорія у французькій мові.** У статті аналізуються питання теорії граматичної категорії виду у французькій мові, розглядаються підходи різних учених до тлумачення даного мовного явища. Подається класифікація видів дієслова з урахуванням темпорального трактування даної категорії, а також розглядаються функціональні можливості видових форм дієслова. Особлива увага приділяється лексичному аспекту дієслова, розглядаються способи відображення лексичним аспектом різниці протікання часу.

**Ключові слова:** аспектологія, категорія виду, темпоральність, семантичний аспект, лексичний аспект, доконаний недоконаний вид, афіксальний аспект.

**Скрипник А.В. Лексический аспект глагола как грамматическая категория во французском языке.** В статье анализируются вопросы теории грамматической категории вида во французском языке, рассматриваются подходы различных ученых к толкованию данного языкового явления. Представлена классификация видов глагола с учетом темпоральной трактовки данной категории, а также рассматриваются функциональные возможности видовых форм глагола. Особое внимание уделяется лексическому аспекту глагола, рассматриваются способы отражения лексическим аспектом разницы протекания времени.

**Ключевые слова:** аспектология, категория вида, темпоральность, семантический аспект, лексический аспект, совершенный, несовершенный вид, аффиксальный аспект.

**Skrypnyk A.V.** Lexical verb aspect as a grammatical category in the French language. The paper analyzes the problems of the theory of the grammatical category of the aspect in French language, studies the approaches of various linguists to the interpretation of this linguistic phenomenon. The article represents a classification of the verb aspects with the temporal interpretation of this category, and discusses the functionality of the aspect forms of the verb. Special attention is paid to the lexical aspect of the verb, describing the different ways of reflecting the difference of the time.

**Keywords:** aspectology, grammatical category of aspect, temporality, semantic aspect, lexical aspect, perfective, imperfective aspect, affixal aspect.

Le procès exprimé par le verbe peut être envisagé de deux manières: par le temps – le procès est situé chronologiquement dans l'une des trois époques (passé, présent ou avenir) et par l'aspect – le procès peut être envisagé en lui-même, "sous l'angle de son déroulement interne" [12, c. 329]. En effet, indépendamment de toutes considérations chronologiques, tout processus implique en lui-même du temps, une durée plus ou moins longue pour se développer et se réaliser.

L'objet de l'étude est l'aspect lexical en tant que catégorie grammaticale du verbe dans le système des aspects verbaux.

Notre but est d'analyser l'histoire de l'apparition du terme de l'aspect verbal et le traitement de cette catégorie grammaticale par les grammairiens différents. On essayera aussi de déterminer la place de l'aspect lexical dans le système des aspects verbaux.

On peut dire que le véritable découvreur de l'aspect était Beauzée [2]. Présent, prétérit et futur décrivent les trois relations possibles des formes verbales à une certaine "époque de comparaison" avant de se diviser en "antérieurs" et "postérieurs" respectivement à l'"acte de la parole".

L'explication de cette notion a été poursuivie au XIX<sup>e</sup> siècle par des linguistes allemands dans l'étude des langues slaves, en particulier du russe, puis dans celle du verbe grec. Pour les premières, il existe entre les verbes des oppositions lexicales (perfectif / imperfectif) dont la seule chronologie ne peut pas rendre compte; en grec ancien, l'opposition entre le présent, l'aoriste et le parfait est largement de nature aspectuelle. A partir de l'étude de langues particulières est née une catégorie générale, l'aspect, que les linguistes ont affinée et étendue à d'autres langues, romanes notamment.

En grammaire française c'était F.Brunot qui a introduit la notion d'aspect en grammaire française [3]. Pourtant ce processus n'a pas été facile. Damourette et Pichon [6], L.Tesnière [11] et d'autres rejettent cette notion comme étrangère à la langue française. C'est Gustave Guillaume qui a donné à l'aspect une place primordiale en français: "L'aspect est une forme qui, dans le système même du verbe, dénote une opposition transcendant toutes les autres oppositions du système, et capable ainsi de s'intégrer à chacun des termes entre lesquels se marquent les dites oppositions" [8, c. 109]. Des linguistes guillaumiens P.Imbs, R.Martin, G.Moignet, B.Pottier, M.Wilmet, et d'autres ont développé des analyses approfondies des valeurs et des réalisations linguistiques de l'aspect.

La généralisation rapide de cette notion a donné ses interprétations différentes et aussi les plaintes des grammairiens contre l'impossibilité du dégagement clair de ce trait verbal.

Par exemple, Cohen dès le début de son oeuvre "L'aspect verbal" conclue: "Une théorie [de l'aspect] demanderait un accord sur le terme lui-même, sur la notion qui lui correspond, sur son champ d'application. Il n'existe pas" [4, c. 7].

Donc, certains savants ne reconnaissent pas l'existence de la catégorie de l'aspect au français. Œux qui l'adoptent ne sont pas du même avis quant à sa définition et sur sa présentation morphologique.

Cette catégorie grammaticale est généralement définie comme "le point de vue ou la manière dont le locuteur considère le procès" [9, c. 63]; l'aspect réfère aux "caractéristiques internes" du procès,

indépendantes du sujet parlant [4, c. 24]. Définitions plutôt vagues qui sont d'une compréhension et d'une manipulation délicate. Même les travaux approfondis plus récents comme ceux de B.Comrie [5] qui considère l'aspect comme "la constitution temporelle interne d'une situation verbale" ne fournissent pas de définition vraiment opératoire.

On admet que la définition de G.Guillaume reste toujours "la meilleure et la plus nette" [12, c. 331]. L'aspect est dans le système du verbe une distinction qui, sans rompre l'unité sémantique de ce dernier, le scinde en plusieurs termes différenciés, également aptes à prendre dans la conjugaison la marque du mode et du temps. G.Guillaume limitait l'aspect français à l'alternance des formes simples (aspect "tensif" ou "immanent"), composées (aspect "extensif" ou "transcendant") et surcomposées (aspect "bisextensif" ou "bitranscendant") [8, c. 133].

On considère maintenant l'aspect comme une catégorie sémantique universelle, qui s'exprime sur des niveaux différents (lexical, morphologique, syntaxique) suivant les langues [1].

Donc, l'aspect est un trait grammatical qui indique la façon dont le procès ou l'état exprimé par le verbe est envisagé du point de vue de son développement (commencement, déroulement, achèvement, etc.).

Les types d'aspect sont nommés chez les grammairiens par des termes différents. Le grammairien français Oswald Ducrot délimite deux notions: celle de l'aspect et d'*Aktionart* (en français "mode d'action") – le terme proposé par Oswald Ducrot dans son "Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage" [7].

M. Riegel et J.Ch. Pellat dans leur "Grammaire méthodique" détachent seuls les aspects accompli et non-accomplis pour expliquer la forme composée de certains temps ce qui est admis dans la plupart des grammaires pratiques [10].

Pour définir l'inventaire des aspects il faut envisager l'action en processus de son déroulement. Soit un procès quelconque, exprimé par le verbe (ou par un nom déverbal: *marche*, *épluchure*, *épluchage*, etc.), allant d'un terminus *a quo* ( $\alpha$ ) à un terminus *ad quem* ( $\omega$ ). La totalité des informations touchant la pole A (avec

ses antécédents liés) le pôle  $\Omega$  (avec ses conséquents liés) et l'intervalle A- $\Omega$  intéressent l'aspect.

Ayant analysé les différents points de vue sur l'inventaire des aspects on est venu à la classification suivante: l'aspect en tant que la catégorie grammaticale se subdivise en deux grandes classes – aspect sémantique et aspect formel. L'aspect sémantique peut être représenté par les verbes statiques et les verbes dynamiques. Les verbes dynamiques se caractérisent par l'aspect perfectif et l'aspect imperfectif.

L'aspect formel peut être grammatical et lexical. L'aspect grammatical peut être sécant / non-sécant et accompli / inaccompli.

Un aspect sémantique repose sur le sens du verbe, contrairement aux aspects formels qui reposent sur des morphèmes (auxiliaires pour les aspects lexicaux, conjugaison pour les aspects grammaticaux).

Les aspects sémantiques sont constitués des aspects perfectif et imperfectif pour les verbes dynamiques, et de l'aspect statique pour les verbes statiques.

L'aspect statique est un aspect qui s'oppose à l'aspect dynamique. D'après Zeno Vendler, il existe deux types de verbes. Les verbes statiques, pour que leurs procès se réalisent, n'impliquent ni ne présupposent rien. Ainsi *aimer* ne présuppose pas d'*avoir aimé*. Un verbe dynamique pose simultanément dans le temps les limites initiale et finale de son procès. Au contraire des verbes statiques, les verbes contenant l'aspect dynamique portent en eux une présupposition ou une implication. Ainsi *sortir* est un verbe dynamique (perfectif) car il présuppose *être à l'intérieur*. *Manger* est un verbe dynamique (imperfectif) car il implique *avoir mangé* (même très peu). Exemples de verbes statiques: *avoir, être, connaître, savoir, ignorer, aimer, croire* (mais non *demeurer, rester* ou *devenir*). Exemple de verbes dynamiques: *mourir, naître, sortir, entrer* (perfectifs); *chanter, travailler, mourir d'envie, sortir son chien, sortir en boîte* (imperfectifs).

Les verbes dynamiques sont caractérisés par l'aspect perfectif ou imperfectif.

L'aspect perfectif indique un procès qui ne peut être réalisé qu'une fois parvenu à son terme. Par exemple, si le procès *sortir d'une maison* est

interrompu avant son terme, *la sortie* n'aura pas eu lieu. Ainsi les procès perfectifs, pour être réalisés, doivent nécessairement arriver jusqu'à leur terme.

L'aspect imperfectif, au contraire, indique un procès réalisé dès qu'il est entamé. Par exemple, si le procès de *chanter* est interrompu avant son terme, *le chant* aura quand même eu lieu (même interrompu au bout de quelques notes). Ainsi, les procès imperfectifs, pour être réalisés, ont besoin d'être entamés, et peuvent ensuite s'interrompre n'importe quand. Donc tels verbes comme *trouver, sortir, naître, atteindre, mourir* indiquent un aspect perfectif. Les verbes *chercher, marcher, manger, chanter, vivre* indiquent l'aspect imperfectif.

L'opposition aspectuelle perfectif / imperfectif est une opposition sémantique en français. Elle ne repose en effet que sur le sens du verbe et n'a aucun rapport avec la conjugaison ou une quelconque affixation systématique (comme c'est le cas dans les langues slaves): dans la langue française, un verbe perfectif reste perfectif quel que soit le temps auquel il est conjugué.

En revanche, la construction syntaxique du verbe ou le contexte, dans la mesure où ils modifient le sens du verbe, modifient son aspect. Ainsi il est évident que *mourir* et *mourir d'envie*, même s'il s'agit du même verbe, n'ont pas le même sens et, dans ce cas précis, *mourir* est perfectif, mais *mourir d'envie* est imperfectif. On dit que dans *mourir d'envie*, le verbe *mourir* est un perfectif imperfectivé.

Dans certains cas, la perfectivation (ou l'imperfectivation) peut reposer sur une différence contextuelle, dans la mesure où cette différence contextuelle modifie le sens du verbe. Par exemple, dans *l'enfant tombe*, le verbe a un aspect perfectif, alors que dans *la pluie tombe*, il a un aspect imperfectif. Ces modifications sont très nombreuses. André Mazon, dans sa "Grammaire de la langue tchèque" propose de comparer les aspects perfectifs et imperfectifs avec passé simple/imparfait en français ("*Il chanta*" est perfectif. "*Il chantait*" est imperfectif). Cette comparaison utilisée en tchèque n'a en réalité pas cours en français, le passé simple marquant l'aspect non-sécant (global) et l'imparfait l'aspect sécant. Le

perfectif slave n'est pas l'aspect perfectif français, qui reste un aspect sémantique

L'aspect formel est un aspect qui repose sur des morphèmes. Il peut être représenté par les aspects grammaticaux (conjugaison) et les aspects lexicaux (adverbes, préfixes et infixes, verbes sémi-auxiliaires).

L'aspect grammatical est un aspect qui prend une forme grammaticale et qui varie en fonction de la conjugaison du verbe ou de sa construction, contrairement à l'aspect lexical et à l'aspect sémantique. L'aspect sémantique dépend du sens du verbe; l'aspect lexical est marqué par la construction lexicale du verbe; l'aspect grammatical est marqué par les marques de conjugaison et par les affixes qui servent à la construction des mots.

Les marques de la conjugaison (notamment la présence du verbe auxiliaire) déterminent l'aspect accompli / inaccompli. Par exemple, dans *il chante*, le verbe *chanter* indique l'aspect inaccompli, alors que dans *il avait chanté*, le verbe indique un aspect accompli. L'opposition aspectuelle accompli/inaccompli dépend du temps auquel le verbe est employé, et non du sens du verbe (aspect sémantique) ou de lexèmes (aspect lexical).

En français, les formes composées indiquent systématiquement un aspect accompli, et les formes simples un aspect inaccompli. L'aspect accompli/inaccompli est donc indiqué par la présence de l'auxiliaire.

Les marques de la conjugaison (notamment les formes de l'imparfait et du passé simple) déterminent aussi l'aspect sécant / non-sécant. Dans l'aspect sécant, on envisage l'action saisie à un moment précis de son déroulement. Ce moment sépare le procès du verbe en deux parties (sécant vient du latin *secare*, "couper"). La première partie est la partie achevée du procès, la deuxième partie est virtuelle, on n'en connaît pas la limite. Par exemple: *Il chantait une chanson*. L'action de chanter est prise à un moment donné, on sait quand l'action a commencé (on peut dire *Depuis ce midi il chantait*) mais on ne sait pas quand l'action finira: on ne dit pas *Il chantait jusqu'à midi*.

Dans l'aspect non-sécant (ou global), on envisage l'action globalement, considérée de l'extérieur comme

un tout indivis: *Il marcha des heures jusqu'à Paris*. Le passé simple indique toujours l'aspect non-sécant. Ce n'est pas un temps analytique comme l'imparfait: le passé simple ne pénètre pas le procès du verbe, il reste dans une vision extérieure de ce procès.

C'est une opposition systématique en français: l'imparfait indique toujours l'aspect sécant. Le passé simple indique l'aspect non-sécant.

Un exemple particulièrement net de cette opposition est quand elle concerne un même verbe. Ainsi l'aspect non-sécant *de l'année dernière, il publia un livre* s'oppose à l'aspect sécant *de l'année dernière, il publiait un livre*. Grâce à l'aspect sécant indiqué par l'imparfait, la publication du livre est perçue à l'intérieur de son déroulement et non globalement: le locuteur veut montrer que ce fait a été l'affaire importante de l'année, et qu'elle a eu des conséquences (qu'on ne connaît pas encore).

Un aspect lexical est un aspect indiqué par un lexème coverbal (semi-auxiliaires) ou adverbial (adverbes) et aussi par les préfixes et les infixes.

M. Wilmet nomme l'aspect coverbal – "un aspect intérieur au verbe" et l'aspect adverbial – "extérieur au verbe".

L'application de critères formels devrait distinguer des infinitifs proprement "auxiliés" [12] et des infinitifs compléments.

Nous nous laisserons guider par deux principes. Si tous les auxiliaires sont des coverbes mais que tous les coverbes ne sont pas des auxiliaires, il importe d'étager:

1) l'ensemble des périphrases verbales (incluant les coverbes et les auxiliaires)...

2) le sous-ensemble des coverbes (excluant les locutions verbales à verbe unique *avoir peur, faire défaut, prendre feu...*, incluant les auxiliaires)...

3) le sous-sous-ensemble des auxiliaires (excluant les coverbes pourvus d'un complément ou d'un attribut: *faire, attendre de, avoir l'air de, consentir à*, etc, etc. (*attendons voir, téléphone savoir*).

En ces auxiliaires s'incarnera l'un des trois aspects coverbaux possibles: perspectif, cursif et extensif chacun recevant une contrepartie temporelle. Aspect perspectif et temps postérieur (*Pierre va se mettre à travailler*), aspect cursif et temps simultané, aspect

extensif et temps antérieur.

L'aspect perspectif décrit la phase antérieure au *terminus a quo*  $\alpha$  ou au *terminus ad quem*  $\omega$  du proces  $\alpha-\omega$ : *Pierre va marcher/sortir*.

L'aspect cursif décrit une phase du proces  $\alpha-\omega$ : aspect cursif *inscrit*, le proces  $\alpha-\omega$  comme phase: aspect cursif *circonscrit*.

L'aspect cursif inscrit se prête à une triple spécialisation:

1) aspect inchoatif (*Pierre commence/se met à marcher*: phase initiale du proces  $\alpha-\omega$ )...

2) aspect transitif (*Pierre est en train de/occupé à marcher*: phase médiane du proces  $\alpha-\omega$ )...

3) aspect égressif (*Pierre achève/arrête/finit de marcher*: phase finale du proces  $\alpha-\omega$ ).

L'aspect cursif circonscrit installe des trois mêmes manières le proces  $\alpha-\omega$  à l'intérieur d'une enfilade de proces:

1) aspect inchoatif (*Pierre commence par marcher*:  $\alpha-\omega$  forme le premier maillon d'une chaîne d'événements hétérogènes)...

2) aspect transitif (*Pierre continue à marcher/ne fait que marcher*:  $\alpha-\omega$  forme le maillon central d'une chaîne d'événements homogènes)...

3) aspect égressif (*Pierre finit par marcher*:  $\alpha-\omega$  forme le dernier maillon d'une chaîne d'événements hétérogènes).

L'aspect extensif décrit la phase postérieure au *terminus ad quem*  $\omega$  du proces  $\alpha-\omega$ : *Pierre a marché/est sorti (vient de marcher/ne fait que de sortir)*.

Il est réitérable une fois: *Pierre a eu marché/a été sorti* (aspect bisextensif décrivant la phase postérieure au *terminus ad quem*  $\omega$  de la phase  $\omega-\omega$  "avoir marché"/"être sorti", postérieure au *terminus ad quem*  $\omega$  du proces  $\omega-\omega$  "marcher"/"sortir").

L'aspect adverbial est indiqué par les adverbs et les compléments circonstanciels qui entrent en combinaison aspectuelle avec le verbe. Ils indiquent:

a) l'intervalle (temps ou espace) séparant le *terminus a quo*  $\alpha$  du *terminus ad quem*  $\omega$ : aspect duratif de par ex. *longtemps, pendant* (un certain) *temps, en* (un certains) *temps, vite*, etc.;

b) la fréquence du proces  $\alpha-\omega$  ou le nombre de fois que se réalise le passage du *terminus a quo*  $\alpha$  qu

*terminus ad quem*  $\omega$ : aspect fréquentatif de par ex. souvent, toujours, (ne) pas/jamais, une (deux, trois, quatre...) fois;

c) la place du proces  $\alpha-\omega$  à l'intérieur d'une série éventuelle: aspect situatif de *ne...plus*; des évaluatifs *déjà, encore, tôt, tard*, etc.; des argumentatifs *de plus en plus, de mieux en mieux...* ou de l'abortif *presque*: *Pierre a presque marché* = "a failli marcher";

d) l'éloignement du *terminus a quo*  $\alpha$  et/ou le rapprochement du *terminus ad quem*  $\omega$ : aspect terminatif a une borne de par ex. *depuis* (borne initiale) ou *jusqu'à* (borne finale), plus indication temporelle ou spatiale: *Pierre marche depuis Paris/trois heures/jusqu'à Colmar//de Paris (jusqu'à) Colmar*.

L'aspect affixal est déterminé par ses affixes et non par des éléments plus lexicaux et moins liés au verbe tels qu'auxiliaires, adverbs, etc. Il englobe trois variétés d'affixes – les préfixes, les infixes et les suffixes qui correspondent à autant d'aspects.

L'aspect préfixal est représenté par les préfixes: *re-, dé-, a-, en-, par-*, etc. Le préfixe *re-* a une fonction duplicative intermittente: *refaire* ou *redire* marque une action répétée, mais *remplir, rentrer* ou *revenir* sont les quasi-doublets d'*emplir, d'entrer* ou de *venir*, empreints d'une vague idée de succession: *remplir* = "comblé un vide", *rentrer, revenir* = "entrer/venir après être sorti/parti de chez soi". Le préfixe *dé-* est inversif dans *dire/dédire, faire/défaire, paver/dépaver, tricoter/détricoter*, etc.

L'aspect infixal rappelle le pluriel interne. Il possède quelque effet de minimisation et de dispersion: *pleuviner* = "pleuvoir à petites gouttes", *criailler* = "pousser de petits cris". Il est caractérisé par les infixes *-aill-* (*crier/criailler*), *-ass-* (*rêver/révasser*), *-el-* (*craquer/craqueler*), *-ill-* (*fendre/fendiller*), *-in-* (*pleuvoir/pleuviner/pluviner*), *-nich-* (*pleurer/pleurnicher*), *-och-* (*baver/bavochoer*), *-on-* (*chanter/chantonner*), *-ot-* (*cligner/clignoter*), *-ouill-* (*mâcher/mâchouiller*).

Donc, l'aspect suffixal est représenté par les indicateurs amalgamés du mode, du temps et de l'aspect et par les affixes de conjugaison qui déclarent, du point de vue strictement aspectuel, la position du repère face au proces.

Les perspectives de l'analyse. Il est d'usage, dans la tradition grammaticale française, d'opposer l'aspect lexical à l'aspect grammatical. Cette opposition de nature morphologique se trouve corrélée à une distinction sémantique fondamentale: l'aspect lexical définit le "type de procès" (état, activité ...), tandis que l'aspect grammatical exprime une "visée aspectuelle", une façon de "voir" le procès (comme accompli, inaccompli ...). Ce type de distinction se retrouve aujourd'hui, sous des appellations différentes, dans des cadres théoriques très divers, qui parfois l'avaient initialement ignorée. En ce basant sur l'analyse faite ci-dessus on pourrait reprendre dans la perspective de cette double opposition, morphologique et sémantique, la question du statut des périphrases aspectuelles du français, qui donnent lieu, dans les grammaires actuelles, à des classifications contradictoires, et à bien des hésitations.

#### BIBLIOGRAPHIE

1. Бондарко А.В. Проблемы функциональной грамматики. Полевые структуры / А.В.Бондарко. –

М. : СПб "Наука", 2005. – 480 с. 2. Beauzée N. Grammaire générale / N. Beauzée. – P.: L'imprimerie de Barbou, 1767. – 625 p. 3. Brunot F. Observations sur la grammaire de l'Académie française / F. Brunot. – P. : Droz, 1932. – 253 p. 4. Cohen D. L'aspect verbal / D. Cohen. – P. : P.U.F, 1989 – 195 p. 5. Comrie B. Aspect. An introduction to the study of verbal aspects and related problems / B. Comrie. – Cambridge : University press, 1976. – 142 p. 6. Damourette J. Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française / J. Damourette, É. Pichon. – P. : d'Artrey. – Vol. 4. – 458 p. 7. Ducrot O. Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage / O. Ducrot, J.-M. Schaeffer. – P. : Seuil, 1995. – 668 p. 8. Guillaume G. Temps et verbe. Théorie des aspects, des modes et des temps suivi de L'architecture du temps dans les langues classiques / G. Guillaume. – P. : Honoré Champion, 1984. – 200 p. 9. Marouzeau J. Aspects du français / J. Marouzeau. – P. : Masson, 1963 – 212 p. 10. Riegel M. Grammaire méthodique du français / M. Riegel, J.-Ch. Pellat, P. Rioul. – P. : P.U.F, 1989 – 646 p. 11. Tesnière L. Éléments de syntaxe structurale / L. Tesnière. – P. : Klincksieck, 1959 – 670 p. 12. Wilmet M. Grammaire critique du français / M. Wilmet. – P.: Ed. De Boek Université, 2007. – 758.